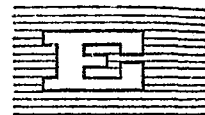


NATIONS UNIES
CONSEIL
ECONOMIQUE
ET SOCIAL



Distr.
GENERALE
E/CN.4/1468
2 mars 1981
FRANCAIS
Original : ANGLAIS



COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Trente-septième session

Point 13 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES FONDAMENTALES,
OU QU'ELLE SE PRODUISE DANS LE MONDE, EN PARTICULIER DANS
LES PAYS ET TERRITOIRES COLONIAUX ET DEPENDANTS

Note verbale datée du 2 mars 1981 adressée à la Division des droits de
l'homme par la Mission permanente de la République arabe syrienne
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

"Le représentant permanent de la République arabe syrienne auprès de l'Office des Nations Unies à Genève présente ses compliments au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, à l'attention de la Division des droits de l'homme, et a l'honneur de demander que le document S/14383-A/36/110 daté du 25 février 1981, du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, soit distribué comme document officiel de la Commission des droits de l'homme au titre du point 13 de l'ordre du jour de sa présente session.

Le représentant permanent de la République arabe syrienne saisit cette occasion pour renouveler au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies les assurances de sa haute considération."*/

*/ Le document S/14383-A/36/110 sera distribué en même temps que le présent document.